

ARRETE DU MAIRE DE MURIANETTE
40/2025

Arrêté de prolongation

Objet : Pose et dépose de câble – Travaux télécom – Chemin du Petiot et rue des Cèdres

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept octobre,

Le maire de la commune de MURIANETTE

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande initiale en date du 23 septembre 2025 de la Société CONSTRUCTEL sise 81 rue René Auge – Viriville (38 980) en vue d'effectuer des travaux de pose et dépose de câble, travaux télécom, chemin du Petiot et rue des Cèdres,

Vu la demande de prolongation de permission de l'arrêté 33/2025,

Considérant que les travaux ne sont pas achevés, et qu'il convient de prolonger la permission initiale,

Le Maire de Murianette

ARRETE

ARTICLE 1 : La société CONSTRUCTEL est autorisée à poursuivre ses travaux de pose et dépose de câble, travaux télécom ; chemin du Petiot et rue des Cèdres, pour une durée de 15 jours supplémentaires, soit jusqu'au 3 novembre.

ARTICLE 2 : La circulation de tous les véhicules sera si besoin alternée par la mise en place d'un alternat manuel.

La circulation de tous les véhicules sera maintenue ; un empiètement sur chaussée est en effet autorisé pour le bon déroulement des travaux.

La vitesse sera limitée à 30km/heure. Une signalisation sera installée à cet effet. Un passage pour les piétons sera matérialisé.

ARTICLE 3 : La société CONSTRUCTEL prendra toutes les dispositions et mesures de protection utiles et veillera aux droits des riverains. Elle plantera les panneaux de signalisation nécessaires conformément à la législation en vigueur, pendant l'intervention du personnel, de jour comme de nuit. La signalisation sera à la charge de la société CONSTRUCTEL.

ARTICLE 4 : L'entreprise CONSTRUCTEL devra exécuter sans interruption les travaux faisant l'objet de la présente autorisation, comprenant la remise en état parfaite des parties de chaussée occupée.

ARTICLE 5 : Le Maire et les Adjointes sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Murianette, le 17 octobre 2025

Le Maire, Cédric GARCIN.

DESTINATAIRES :

- Société CONSTRUCTEL
- Mesdames et Messieurs les Adjointes
- Police municipale de Domène
- Gendarmerie de Domène
- Grenoble Alpes Métropole

